

Les grandes vacances arrivent ... Et après ?

Si vous êtes employé chez un notaire, vous avez droit à des jours de ponts!

Ci-dessous se trouvent les différents jours de ponts pour les prochaines années:

Pour 2017

- Vendredi 14 avril (Vendredi Saint),
- Vendredi 26 mai,
- Un jour de congé dont la date est fixée conformément au règlement de travail.

Pour 2018

- Lundi 30 avril,
- Vendredi 11 mai,
- Lundi 31 décembre.

Pour 2019

- Vendredi 19 avril (Vendredi Saint),
- Vendredi 31 mai,
- Un jour de congé dont la date est fixée conformément au règlement de travail.

Et voici également **les jours fériés régionaux** pour **les 3 années à venir**:

Pour la Communauté flamande, celui-ci a été fixé au 11/07, au 27/09 pour la Communauté française et au 15/11 pour la Communauté germanophone. Pour les personnes actives dans la Région bruxelloise, ce jour est déterminé en accord avec l'employeur et les travailleurs. Nous vous souhaitons de tout coeur un magnifique été !

Votre Liberté Votre Voix

